

CHARTRE ÉTHIQUE DES CANDIDAT.ES ET FUTUR.ES ÉLU.ES DE LA LISTE « VITRY UNIE & POPULAIRE »

ARTICLE 1 TENIR NOS ENGAGEMENTS

Les candidat.es et futur.es élu.es respecteront les engagements pris collectivement devant les électrices et électeurs. En particulier, ils et elles s'engagent à élire Maire la tête de liste, conformément à la confiance qui lui a été accordée par le suffrage universel.

ARTICLE 2 AGIR EN ÉQUIPE, BÂTIR LE CONSENSUS

La diversité de notre liste est une richesse. L'absence de majorité d'une seule composante est un atout démocratique qui invite les élu.es à rechercher le plus haut niveau de consensus. Toutefois pour garantir le bon fonctionnement de la commune, les candidates et futures élu.es de la liste « Vitry Unie & Populaire » s'engagent à s'accorder sur le vote du budget. En cas de désaccord majeur, le ou les élu.es concerné.es renonceront à leurs responsabilités comme représentant.es de la majorité.

ARTICLE 3 INTÉGRITÉ, IMPARTIALITÉ, PROBITÉ

Nos élu.es s'engagent à exercer leur mandat avec rigueur et impartialité. Ils et elles veilleront à : ● Ne favoriser aucun intérêt personnel ou particulier ● Éviter tout conflit d'intérêts ● Refuser tout avantage indu, don, cadeau ou faveur. Ils et elles appliqueront scrupuleusement la législation en matière de marchés publics et d'attribution des moyens municipaux. ● Une juste attribution des moyens, des salles et des équipements de la commune aux groupes politiques, aux syndicats et aux associations.

ARTICLE 4 TRANSPARENCE ET EXEMPLARITÉ

Les élu.es s'engagent à :
● Signaler à la tête de liste toute inscription au casier judiciaire,
● Démissionner en cas de condamnation pour des faits portant atteinte à l'éthique publique (corruption, prise illégale d'intérêts, favoritisme, actes de violence).

ARTICLE 5 CLARTÉ SUR LES INTÉRÊTS, PATRIMOINE ET INDEMNITÉS

Le Maire, dès son entrée en fonction, adressera ses déclarations patrimoniale et d'intérêts à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique et les rendra publiques sur le site de la Ville. L'ensemble des élu.es déclarera ses intérêts et verra ses indemnités publiées de la même façon.

Vitry-sur-Seine a besoin d'un nouvel élan démocratique et d'un conseil municipal exemplaire. Nous voulons collectivement restaurer la confiance, renforcer l'intérêt général, et réaffirmer les valeurs

d'éthique et de transparence qui doivent guider notre ville.

Cette charte, rendue publique avant les élections municipales de mars 2026, for-

malise nos engagements. Elle s'adresse à toutes celles et tous ceux qui se présentent au nom de la liste « Vitry Unie & Populaire », et fixe le cap d'une action municipale au service des Vitriotes.

ARTICLE 6 IMPLICATION & DISPONIBILITÉ

Les élu.es s'engagent à siéger au Conseil Municipal et dans les instances où ils et elles représentent la Ville. Des absences répétées et injustifiées entraîneront une modulation, voire une suppression, de leurs indemnités, selon les règles du futur règlement intérieur.

ARTICLE 7 ÉCOUTE DES HABITANT.ES

Les élu.es tiendront des permanences ouvertes aux Vitriotes, en mairie et dans les quartiers.

ARTICLE 8 UNE DÉMOCRATIE TRANSPARENTE

Les élu.es proposeront la création de commissions municipales ouvertes au public, notamment sur les sujets sensibles : subventions, crèches, logements.

ARTICLE 9 DROIT À LA FORMATION

Chaque élu.e pourra se former tout au long de son mandat, conformément à la loi.

ARTICLE 10 DROIT D'INVENTAIRE

Un audit indépendant de la gestion municipale entre 2020 et 2026 sera proposé au Conseil municipal.

UNE COMMISSION ÉTHIQUE GARANTE DES ENGAGEMENTS

Une commission éthique rassemblant élu.es et citoyen.nes tiré.es au sort veillera au respect des engagements de la présente charte. Elle rendra compte de ses travaux chaque année au Conseil municipal et

pourra émettre des recommandations, notamment sur la feuille de présence des élu.es.

En signant cette charte, les candidat.es et futur.es élu.es s'engagent à en appliquer les principes pendant la campagne et tout au long de leur mandat.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :